

CIDETRAK-CM

Attractif phéromone - confusion sexuelle

| | |
|-------------|--|
| A.M.M n° | 2130272 |
| Composition | Codlémone (= (E,E)-8,10-dodecadien-1-ol) : 230 mg/diffuseur (soit 4,6 % de la formulation) |
| Formulation | Produit diffuseur de vapeur (VP) |

Classement CLP : H400 - H411

Attention



Délai de rentrée : non applicable.

| article 51 | Usages autorisés | Cultures | Cibles | Dose maximale d'emploi | Nombre maximal d'applications | DAR |
|------------|---|--|---|------------------------|-------------------------------|----------------|
| | Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits | Pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette | Chenilles foreuses des fruits | 500 diffuseurs / ha | 1 / an | non applicable |
| x | Noyer*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits | Noyer | (uniquement sur carpocapse des pommes et des poires (<i>Cydia pomonella</i>)) | 500 diffuseurs / ha | 1 / an | |

x Usage mineur autorisé dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de manque d'efficacité. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.